



Acte n° 2023C83

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 06/04/2023

Le 13 avril 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au Galet à Reyrieux (01.600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emille BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Nicole DUGELAY), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT, Amlina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE),

Secrétaire de séance : Delphine PICHOURON.

OBJET : Finances – Rapport sur le bilan de formations des élus en 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12 et suivants déterminant les orientations de la formation des élus et les crédits ouverts dans le budget à ce titre ;

M. Stéphane BERTHOMIEU informe le Conseil communautaire que la collectivité doit transmettre tous les ans un tableau récapitulatif des actions de formation annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel.

Par ailleurs, la CCDSV s'est dotée, par une autre délibération du 24/09/2020, d'un règlement intérieur prévoyant les modalités d'accès de ses élus à la formation.

Etat récapitulatif des actions 2022 :

→ Choix des thèmes de formation :

- Les dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de l' élu local,
- Les missions et compétences de la communauté de communes,
- Les fondamentaux de l' action publique locale,
- Le champ de compétences des élus,
- La mutualisation Communes/EPCI

→ Inscription des Crédits budgétaires prévus au budget primitif 2022 : 9 750€ soit 5,54% du montant d' indemnités pouvant être alloué aux élus de la CCDSV.

Le montant du budget consacré aux formation des élus est de minimum 2% et au maximum 20% du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux Président et Vices Présidents (1Pdt et 12 VP à la CCDSV) sur 1 an pour une collectivité de 20 à 49 999 hab = 175 960,08€ (soit pour 2% 3 519,20€ au minimum au 01/01/2022).

→ **Actions réalisées en 2022 :**

- Information des élus sur des formations du centre de gestion de l'Ain et de l'AMF.
- Formations organisées en 2022 : 1 220,00€

Organisme	Thème	Elus
Cabinet d'avocats BARD	Séminaire sur la responsabilité des élus et la loi ZAN	Elus communautaires
LEADER	Congrès LEADER	1 Vice-Président
Sites et citées remarquables	Congrès	1 Vice-Président
Office de Tourisme	Congrès	1 Vice-Président

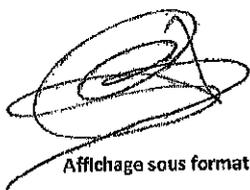
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** du bilan de formation des élus pour l'année 2022.

A Trévoux, le 13/04/2023

La Secrétaire de Séance,
Delphine PICHOURON

Le Président,
Marc PECHOUX



Affichage sous format électronique :

18 AVR. 2023

